

académie  
Grenoble

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Savoie

Cabinet

Réf n°

Affaire suivie par  
Odile GRUMEL, IEN-A

Téléphone  
04.79.69.16.36  
Télécopie  
04.79.69.72.99

Mél.  
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Savoie  
131 avenue de Lyon  
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux  
131 avenue de Lyon  
73000 Chambéry

site internet  
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

Chambéry, le 26 août 2016

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et  
enseignants

s/c Mesdames et Messieurs les IEN

**Objet :** Organisation de l'année scolaire 2016-2017

Ref : Circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013 : Obligations de service des enseignants  
BO n° 32 du 5 septembre 2013 : Conseil Ecole-Collège  
BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015, annexe 2 : programme du cycle 3  
Note de service n° 2005-182 du 7-11-2005 : Journée de solidarité

### 1 - Journée de pré-rentrée : Mercredi 31 août 2016

En outre, pour tous les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, doivent être mises en place, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques (calendrier scolaire 2017).

Madame le Recteur de l'académie de Grenoble souhaite que ce temps soit prioritairement consacré aux **liaisons** au sein du continuum de formation cycles 1 et 2 et/ou cycle 3.

### 2 - Journée de solidarité

Pour les enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation, la date de cette journée (le cas échéant fractionnée en deux demi-journées) sera déterminée dans le premier degré, par l'inspecteur de l'éducation nationale sur proposition du conseil des maîtres.

Comme toute **réunion pédagogique**, les travaux donneront lieu à compte rendu et contribueront concrètement à l'élaboration de documents qui s'appuieront sur une documentation proposée par les équipes d'inspection.

Dans le département, Monsieur le Directeur académique souhaite que les thématiques suivantes soient travaillées :

- cycle 1 : Évaluation et carnet de suivi numérique
- cycle 2 : Apprendre à lire et écrire dans toutes les disciplines
- cycle 3 : Mise en œuvre du nouveau cycle 3

### 3 – Organisation des 108 heures

Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent-huit heures annuelles, effectuées sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle exercent les enseignants concernés.

Les cent-huit heures annuelles de service se répartissent de la manière suivante :



2/3

**36 heures consacrées :**

- à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

**24 heures dédiées :**

- à un temps de travail consacré à l'identification des besoins des élèves,
- à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires
- à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » et de l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles.

**24 heures forfaitaires consacrées :**

- à des travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle dont le conseil Ecole/collège) ;
- à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège ;
- aux relations avec les parents ;
- à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

**18 heures consacrées :**

- à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

**6 heures consacrées :**

- à la participation aux conseils d'école obligatoires.

Le tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de circonscription. Celui-ci est tenu informé, en cours d'année, de toutes modifications éventuelles.

Le conseil d'école et le conseil des maîtres de l'école sont réunis au moins une fois par trimestre. Le conseil des maîtres de cycle se réunit selon une périodicité au moins équivalente. Le relevé de conclusions de chaque conseil et réunion est consigné dans un registre. Une copie du relevé est adressée à l'inspecteur de la circonscription et, pour ce qui est des réunions du conseil d'école, au maire de la commune.

**L'organisation des cent-huit heures annuelles de service précisées ci-dessus fera l'objet d'un tableau de service qui sera adressé par le directeur de l'école conformément à la demande de chaque inspecteur de circonscription.**

Le tableau ci-dessous, concernant l'organisation et la prévision des journées de « pré-rentrée » et de la journée de solidarité est à renseigner et à retourner à votre Inspecteur de circonscription pour le **1er octobre 2016**.



Sachant votre engagement dans la réussite de tous les élèves qui nous sont confiés, je vous souhaite une excellente rentrée.

3/3

Pour le Recteur et par délégation,  
L'Inspecteur d'académie - Directeur académique

Frédéric GILARDOT



**Tableau à compléter et à retourner à votre Inspecteur de circonscription  
pour le 1<sup>er</sup> octobre 2016**

**Ecole :**

<b>Journée de « pré-rentrée »</b>	
Organisation : Date(s) :	Contenu envisagé:
<b>Journée de solidarité</b>	
Organisation : Date(s) :	Thématique et production envisagée :